

**Contrat N°7 906 006
 MULTIRISQUES VOLS SECS**

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIE

GARANTIES	MONTANTS MAXIMUM	FRANCHISE
<u>FRAIS D'ANNULATION</u> A/ Annulation Motif médical de l'assuré son conjoint de droit ou de fait, ses ascendants ou descendants jusqu'au 2 ^{ème} degré, beaux-pères, belles-mères, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles B/ Annulation TOUTES CAUSES	Selon conditions du barème des frais d'annulation A et B/ 15 000 € par personne 135 000 € par événement	A/ 50 € par personne B/ 10% du montant des frais d'annulation mini 50 € par personne maxi 150 € par dossier
<u>RATAGE D'AVION</u>	50% du montant du vol sec	Pas de franchise
<u>BAGAGES</u> 1- BAGAGES A/ Sur présentation de justificatifs Ou B/ Non présentation de justificatifs 2- OBJETS PRECIEUX 3- OBJETS PERSONNELS 4- RETARD DE LIVRAISON A/ Sur présentation de justificatifs Ou B/ Non présentation de justificatifs 5- VOL DES DOCUMENTS D IDENTITE	1A/ 2 000 € par personne Maxi 20 000€ par évènement Ou 1B/ 150 € forfaitaires par personne 750€ par évènement 2-/ 500€ par personne 3-/ 1000€ par personne 4 -A/ 300 € par personne Ou 4- B/ 50 € forfaitaires par personne 5-/ 200 € par personne	1-A/ 50 € par dossier ou B/ sans franchise 2-/ 50€ par dossier 3-/ 50€ par dossier 4-/ Sans franchise 5-/ Sans franchise
<u>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</u> a/- Rapatriement ou transport sanitaire b/- Accompagnement lors du rapatriement ou transport c/- Présence en cas d'hospitalisation d/ Prolongation de séjour à l'hôtel e/- Frais hôtelier f/- Remboursement complémentaire des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation en dehors du pays de résidence du client g/- Soins dentaires h/- Transport du corps en cas de décès 1- Rapatriement du corps 2- Frais funéraires nécessaires au transport i/- Retour prématuré j/- Paiement des frais de recherche et de secours k/- Assistance Juridique à l'étranger 1- paiement d'honoraires 2- avance de la caution pénale l/- Envoi de médicaments m/- Transmission de messages	a/- Frais réels b/- Titre de transport c/ et d/- Titre de transport + Frais d'hôtel 150 €/maxi 10 nuitées e/- Frais d'hôtel 150 €/nuitées maxi 10 jours f/- 150 000 € par personne 500 000€ par évènement g/- 150 € h-1/ Frais réels h-2/ 2 500 € i/- Titre de transport j/- 4 500 € par personne 9 000 € par événement k-1/ 1 500 € k-2/ 7 500 € l/- Frais d'expédition	f/- 50 € par dossier pour les frais médicaux uniquement
<u>RETOUR IMPOSSIBLE</u> Frais hôteliers à la fin du séjour initial	50 € par nuitée avec un maximum de 2 nuitées	Pas de franchise

Les garanties indiquées ci-dessus sont applicables pendant la durée du voyage correspondant à la facture délivrée par l'organisateur avec un maximum de 90 jours à compter de la date de départ en voyage.

COMMENT DECLARER UN SINISTRE ?

Pour déclarer vos sinistres assurances :

☒ Connectez vous sur le site www.gestion.presenceassistance.com
Complétez le champ « Numéro de votre dossier voyage » avec le numéro Dossier Assureur figurant sur votre Contrat de Vente ou le numéro de Dossier figurant sur votre facture.

☒ Complétez le champ « Nom du voyageur principal » en majuscule et sans caractères spéciaux
(ex « DUPONT DE LA –TOUR/Jean » devra être saisi « DUPONT DE LA TOUR JEAN »)

☒ Remplir le formulaire de déclaration de sinistre qui vous permettra d'obtenir en quelques « clics » un mail reprenant votre numéro de dossier et l'ensemble des pièces à fournir.

Par l'intermédiaire de ce site vous pourrez nous transmettre vos justificatifs et suivre l'état d'avancement de votre dossier en temps réel.

Pour bénéficier de l'assistance pendant votre voyage :

☒ Dans un premier temps, contacter IMPERATIVEMENT les secours d'urgence.

☒ Puis contacter La Centrale d'Assistance de Mapfre Assistance (24h/24 – 7j/7)

Par téléphone : **33 1 46 43 50 20**

Par fax : **33 1 46 43 50 26**

Vous devez obtenir notre accord avant d'engager toute dépense y compris frais médicaux.

☒ Pour un meilleur traitement de votre dossier, veuillez indiquer :

Votre numéro de contrat : **7 906 006**